



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240229-DEL_02_29022024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 23/02/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline		X		Olivier SALIN	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : camping municipal des Aires – recrutement d'un chef de camp

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu 2 candidatures spontanées pour le poste de chef de camp (M Bert STROOP et M Olivier MAES)

La candidature retenue est celle de M Bert STROOP (6 voix)

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE

Le Maire
Olivier SALIN

